

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION INTITULÉ « PREMIER PROJET - ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AUTORISANT SUR LE LOT 1 859 717 (BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE) LA CONSTRUCTION DE QUATRE BÂTIMENTS AUX FINS DE CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES »:

1. D'autoriser la construction de quatre (4) bâtiments aux fins de concessionnaires automobiles, sur une partie du lot 1 859 717 situé sur le boulevard René-Lévesque;
2. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes C03-07 du Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, relativement au frontage, à la profondeur et à la superficie des parties de lot, aux marges avant, latérales, arrière et aux marges latérales totales ainsi qu'aux usages autorisés et aussi de déroger à l'interdiction d'entreposer des véhicules à moins de 10 m de la ligne de propriété avant, et ce, pour le bâtiment "A";
3. DE permettre de déroger au Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, relativement aux éléments suivants : la hauteur des lampadaires (art. 100), l'éclairage des lampadaires (art. 100), l'aménagement de bordures de béton autour des surfaces pavées (art. 99), l'aménagement d'espaces de stationnement en « tandem » (art. 94), le nombre de puisards (art. 99), la présence d'une bande continue aménagée en talus le long des lignes de terrain (art. 99) et le nombre minimum d'arbres pour le bâtiment "E" (art. 126);
4. DE permettre de déroger au Règlement de construction n° 05-036, tel qu'amendé, (art. 29), relativement à la localisation du terrain du bâtiment "B" par rapport à la voie publique et relativement à la construction de quatre (4) bâtiments sur un lot unique;
5. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :
  - Que la hauteur des lampadaires ne dépasse pas la hauteur des bâtiments ;
  - Que les trois grands bâtiments comportent une toiture blanche ;
  - Que le bâtiment de 4200 pieds carrés ait une toiture végétalisée;
  - Que les travaux soient conformes aux plans déposés par le groupe CIBS le 18 février 2010 ;
  - Que les travaux reflètent les exigences énoncées dans l'acceptation du projet d'insertion (PIIA);
6. Que la contribution pour fins de parc soit faite conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
7. Que le cabanon électrique situé le long du boulevard René-Lévesque soit enlevé et que les appareils situés à l'intérieur soient relocalisés sur le site et camouflés par de la végétation.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée:

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, à sa séance du 2 mars 2010, dudit projet de résolution « Premier projet - Adopter en vertu du Règlement

sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution autorisant sur le lot 1 859 717 (boulevard René-Lévesque) la construction de quatre bâtiments aux fins de concessionnaires automobiles », tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 17 mars 2010 à compter de 18 h, à la salle 205 de la mairie de l'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

**D'autoriser la construction de quatre concessionnaires automobiles, sur le terrain de Gravel Automobiles, situé sur le boulevard René-Lévesque.**

QUE ce projet de résolution concerne la zone indiquée sur le plan ci-joint;

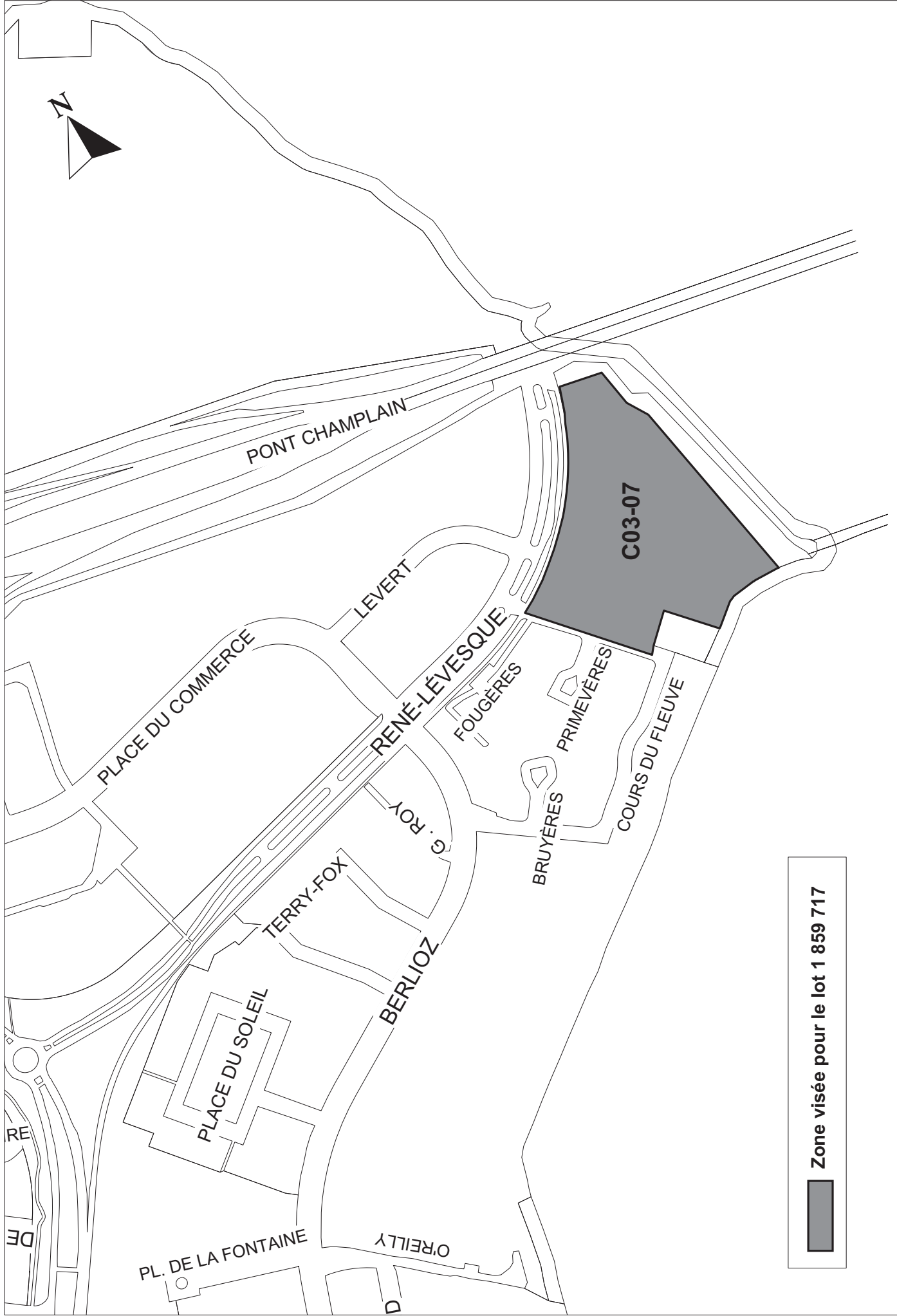
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, aux heures ordinaires de bureau, soit de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec  
ce 4 mars 2010

Louise Hébert  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
AVIS PUBLIC



 Zone visée pour le lot 1 859 717